

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PRAT DE BOUC, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Eric JOB, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Philippe LEBERICHEL, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

Étaient absents excusés :

Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Béatrice CHEVALLET, Thierry DALLE, David GENEIX, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Jean-François LANDES, Luc LES-CURE, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDE, Marie-Laure TIBLE, Josette TOUZET, André TRONCHE, Alain VAN SIM-MERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Danielle GOMONT À Eric JOB
Alain GRIFFE À Philippe ROSSEEL
Robert JOUVE À Didier ACHALME

Danièle MAJOREL À Jean-Pierre PENOT
Josette TOUZET À André BOUARD

Date de convocation : 13 juillet 2023
Secrétaire de séance : Xavier FOURNAL
Membres en exercice : 57
Présents : 30 – Pouvoirs : 5 – Votants : 35

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Budget déchets ménagers : Décision modificative n°1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget déchets ménagers 2023 et les crédits inscrits en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Vu la délibération n°2023-CC-107 en date du 29 juin 2023 portant approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation des déchetteries « forfait de rémunération définitive pour la déchetterie de Neussargues en Pinatelle » ;

Considérant que ces dépenses supplémentaires peuvent être compensées par une baisse des dépenses de l'opération 181 Equipements et travaux divers ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la décision modificative suivante sur le budget déchets ménagers 2023 :

DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	40 000 €			
TOTAL OPERATION 180 Etudes déchetteries		40 000 €			
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	- 40 000 €			
TOTAL OPERATION 181 Equipements et travaux divers		- 40 000 €			
TOTAL DEPENSES D'INVESTSSEMENT		0 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0 €

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux ajustements indiqués ci-dessus ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** ces ajustements dans le budget de l'année en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable public du centre des finances Publiques de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.